

COMPTE RENDU – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Étaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, maires adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, conseillers délégués, Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT, Tony ALFEREZ, Yannis GIRARD, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD.

Absents excusés :

Jacqueline HOUGHTON a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Julie MESNIL a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,
Cédric ASSELINE a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER,
Marie-José NAGLE a donné pouvoir à Annie POISSON.
Yannis GIRARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et souhaite une très bonne année porteuse d'espoir aux Conseillers Municipaux et à leurs proches ainsi qu'à tous les habitants. Il espère que cette crise sanitaire se termine au plus vite et que chacun et chacune puisse reprendre, autant que possible, une vie normale.

HUIS CLOS :

Dans le contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le huis clos pour le déroulement de cette séance.

Monsieur Tony ALFEREZ est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Informations :

Centre Eugène Godey et Auberge de Jeunesse :

France COSTA-TORRO distribue à tous ses collègues la nouvelle plaquette d'information relative au Centre Eugène Godey et à l'Auberge de Jeunesse. Monsieur le Maire précise qu'une telle plaquette est nécessaire pour développer le centre. France COSTA-TORRO informe qu'elle a transmis cette brochure par voie numérique à divers organismes : le Pôle Nautique, l'Office de Tourisme du Cotentin pour développer des partenariats, elle a pris contact avec la Préfecture pour les agréments avec une visite sur site. Et elle va prendre contact avec le centre de Sciotot pour des échanges sur leur fonctionnement.

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT demande aux Conseillers qui auraient des contacts avec d'autres mairies, de leur transmettre cette plaquette pour leurs écoles, afin de développer les séjours scolaires.

Elle sera également distribuée aux hôteliers qui en cas de remplissage de leur établissement, pourront diriger leurs clients vers le centre.

Grâce à l'investissement de toute l'équipe du Centre Eugène Godey (élus et agents), les réservations pour l'année 2021 sont, à ce jour, supérieures aux séjours réalisés de 2020.

SMEL : Synergie, Mer Et Littoral.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la désignation des représentants du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs, deux conseillers avaient été désignés. Cependant, c'est le Cotentin qui adhère pour l'ensemble des communes au SMEL. Il informe donc qu'il est un des représentants et qu'il a été élu Vice-Président.

Il donne à cette occasion quelques informations reçues lors de la dernière réunion du SMEL, notamment sur les échouages fréquents de dauphins ces derniers temps sur les plages de notre littoral. Il a en effet demandé pourquoi ce phénomène devenait si fréquent.

La réponse est qu'en période de grande marée et de vent, les jeunes dauphins doivent nager à contre-courant et cela les épuise. De même, pendant ces périodes, en mer agitée, il est quasi impossible pour eux de trouver de la nourriture. Ils n'ont donc plus de force et s'échouent sans pouvoir résister.

Il informe également que la Maire de Saint Martin de Varreville a demandé une étude en rapport avec la mort des cétacés. Il s'avère que plusieurs autopsies ont été réalisées et que des morceaux de ballons et de plastique ont été retrouvés dans les entrailles des cétacés. Monsieur le Maire n'aurait pas pensé que les lâchers de ballons, réalisés certaines fois pour des fêtes ou des manifestations, puissent avoir un impact si néfaste sur la faune.

Il lui paraît important que les Conseillers soient informés de ces deux points afin de pouvoir les partager.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité l'inscription des deux questions diverses suivantes :

- Etude sur la stabilité de la falaise
- Convention de mandat avec Saint Jean de la Rivière pour la défense contre la mer

1 - Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne les informations sur les quatre décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal du mois de décembre :

ANNEE 2020 :

Décision n° 7-2020 : Signature de l'avenant n°1 – Accord Cadre à bons de commandes et en groupement de commande – Travaux de voirie

La signature d'un avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commandes fixant exceptionnellement pour l'année 2020, le montant maximal du marché à 561 823.21€HT, dans le cadre de la relance.

La trésorerie a cependant refusé cette décision, il faut une décision du Conseil, l'avenant dépassant les 10%.

Décision du Maire N°8.2020 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 Mai 2020

La signature d'un bon de commande avec la Société AXYOM – ZA Object'IFS Sud – 3 Rue Charles Sauria – 14 123 IFS pour l'acquisition d'une mini pelle, pour un montant HT de 35 345.00€

ANNEE 2021 :

Décision du Maire N°1-2021 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 Mai 2020

SIGNATURE DE L'AVENANT AU MARCHÉ CONVIVIO (fourniture et livraison de repas en liaison froide)

Nouveau taux de révision négocié

La modification du taux de révision de – 0.03%, négociée à 0% avec effet au 1^{er} septembre 2020.

Décision du Maire N°2-2021 – prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal en séance du 29 Mai 2020

SIGNATURE DE L'AVENANT AU MARCHÉ LOT 1 CONSTRUCTION D'UN ABRI SNSM

La signature de l'avenant n°1 pour le Marché Construction d'un abri SNSM – Lot 1 validant le transfert du marché signé avec COLAS ILE DE France vers la société COLAS France.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la construction de l'abri avancent bien, avec quelques semaines d'avance sur le planning.

Jean-Pierre LEQUERTIER salue l'efficacité des maçons. Cependant, avec la crise, il craint que le charpentier qui va intervenir ultérieurement rencontre quelques difficultés d'approvisionnement.

Monsieur le Maire rappelle qu'une présentation de chaque entreprise est donnée sur le site de la commune, dès qu'un nouveau lot est commencé. Cela permet de communiquer sur l'avancée du chantier.

2 - Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du budget :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent aux collectivités territoriales d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit pour l'année 2021 :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 4 087 299.60 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 021 824.90 €, soit 25% de 4 087 299.60€.

Il est donc nécessaire de pouvoir régler certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget.

- Remboursement de la Taxe d'Aménagement (société DISTRICO) pour un projet d'urbanisme annulé : 8 438.03€
- IBC : Ordinateur portable : 861.60€
- SIMON : Plomberie vestiaire Centre Technique : 11 233.67€
- FAUVEL DUGOUSSET : Electricité Centre Technique : 12 054.62€
- SARLEC : Solde boulevard Maritime : 579.96€
- SARLEC : Modification Réseau Eclairage Public Rue de Cherbourg : 1 179.20€

- EUROVIA : Révisions programme voirie 2020	4 402.05€
- TARTERET : Blocs vehicules – parkings	4 907.52€
- LEBIEZ : Equipement portatif	3995.00€
- SIGNAUX GIROD – Signalétique potelets	3 072.00€
- CONTACT SECURITE – Défibrillateur	1 810.55€
- BELZ – Menuiseries La Poste	9 486.25€
- SIGNATURE – Peinture parking Valnotte	2 028.00€
- BELZ - Menuiseries Salle du Parc	1 911.45€
- BELZ - Menuiseries Logement Médecin	2 376.00€
	<u>Soit un total de 68 335.90€</u>

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces ouvertures de crédits pour l'année 2021 en section d'investissement.

Au sujet de la commande du défibrillateur, Monsieur le Maire explique qu'il sera déposé sur le site du Phare. Bruno MEDA a refait un point avec les pompiers sur les besoins en défibrillateur. Un nouveau a d'ailleurs été installé près du Camping de la Gerfleur, il avait été demandé par la dentiste, mais il a été jugé plus judicieux de l'installer à proximité du camping, au vu du nombre de personnes qui circulent.

Le plan avec les emplacements des défibrillateurs sont en ligne sur le site internet dans l'onglet « Santé ».

Monsieur le Maire invite d'ailleurs les conseillers à visiter le site sur lequel un gros travail de mise à jour est en cours.

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT demande s'il n'y a pas la possibilité de faire une demande à des associations, par exemple « cœur et cancer » pour qu'ils offrent un défibrillateur.

Monsieur le Maire pense que c'est compliqué pour une collectivité.

AVENANT AU MARCHE EUROVIA EN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE PORT-BAIL SUR MER EN RAISON DU DEPASSEMENT DU SEUIL MAXIMAL.

Monsieur le Maire rappelle la présentation des décisions qu'il a prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal. Celle signée concernant l'avenant pour dépassement du montant du seuil maximal de l'accord cadre à bons de commande en groupement avec Port-Bail sur mer a été rejetée par la Trésorerie, au motif qu'il est nécessaire que ce soit le Conseil Municipal qui valide l'avenant.

Depuis l'essor de la mutualisation entre collectivités, la commune avait signé en 2016 un marché à bons de commandes pour les travaux de voirie avec la commune de Saint-Lô d'Ourville, seule commune ayant répondu à notre proposition de mutualisation.

Ce marché est arrivé à terme fin 2019 et la commune de Port-Bail sur mer nous a fait savoir qu'elle était intéressée pour rejoindre le groupement.

Une convention de groupement a donc été signée entre nos deux communes et c'est Barneville-Carteret qui a été désignée mandataire et qui donc, a préparé la consultation, après analyse des besoins avec Port-Bail sur mer.

L'analyse des offres a été faite en commun et c'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue.

Après réflexion, l'accord cadre a été signé avec un montant minimal annuel pour les deux communes de 100 000€ au total et un montant maximal de 400 000€ annuel.

Lorsque Port-Bail sur mer établit un bon de commandes, elle nous le transmet afin que nous puissions suivre l'évolution du marché.

Cette année 2020, avec la sollicitation de l'Etat pour relancer l'économie, les deux communes ont engagé beaucoup de travaux et le montant de 400 000€ HT a été dépassé. Un avenant pour dépassement du montant maximal doit donc être signé afin que l'entreprise puisse être payée des travaux effectués.

Détail des bons de commandes de l'année 2020.

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC PORT-BAIL SUR MER			
Accord cadre à bons de commandes - EUROVIA			
Port-bail sur Mer	HT	Barneville-Carteret	HT
OS1	77 750.60	OS1 Av. Bosquets 1er tronçon	22 939.65
OS2	7709.5	OS2 Av. Bosquets 2ème tronçon	35 101.75
OS3	10 195.23	OS3 Rue du Bocage 1er tronçon	46 335.25
		OS4 Parking du Valnotte (initial)	217 142.58
		OS5 Parking médiathèque	5 048.60
		OS6 Rue du Bocage 2ème tranche	59 634.20
		OS7 Parking du Valnotte (solde)	79 965.85
			466 167.88
TOTAL	95 655.33		
	TOTAL GLOBAL	561 823.21	
Montant maximal marché		400 000.00 €	
Dépassement		161 823.21	

L'avenant porte donc sur 161 823.21€.

Bertrand LADUNE estime incompréhensible cette décision de rejet de la comptable, alors que les décisions gouvernementales étaient claires en matière du plan de relance. Il comprend évidemment que c'est un problème administratif, mais qu'une comptable puisse bloquer les paiements des entreprises le surprend.

Gilbert CHODORGE rappelle la complexité de la comptabilité publique et rappelle les règles de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide cet avenant à l'unanimité.

4 - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PROMENADE ABBE LEBOUTEILLER.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a réalisé en 2017 une étude urbanistique de prospective permettant d'identifier les différents secteurs à aménager. Un comité a ensuite priorisé les propositions (chiffrées) de l'étude afin de pouvoir effectuer des demandes de subvention.

Divers projets ont été retenus dans le cadre du Contrat de Territoire avec la Région Normandie (30%) et dans le cadre du Contrat de Pôle de Services avec le Département de la Manche (40%)

Ces contrats vont arriver à terme en 2022.

Dossiers proposés :

Aménagement du boulevard Maritime : terminé

Entrée de ville Carrefour Boudet : en cours

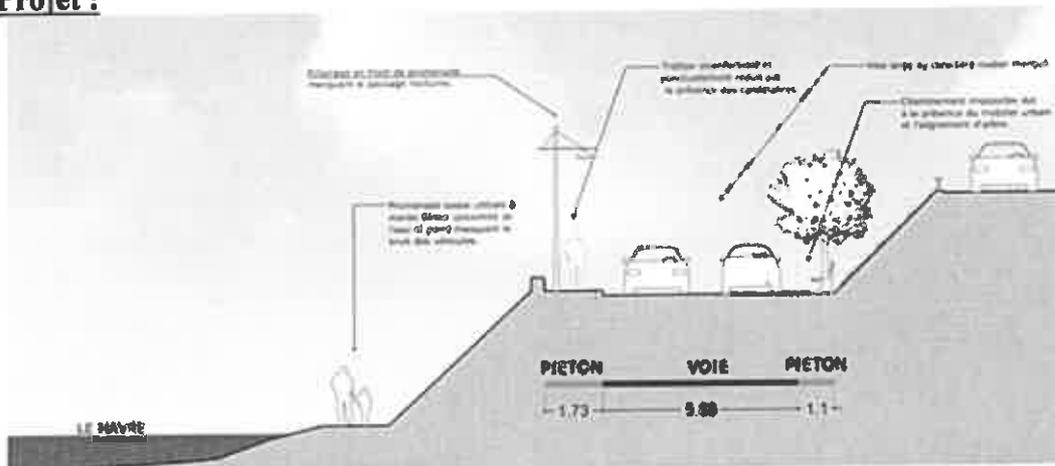
Parking du Havre (seulement retenu par la Région) : en cours

Promenade Abbé Lebouteiller : objet de la présente délibération.

Cet aménagement sur cette voie très empruntée et longeant le port nécessite une attention particulière et à ce titre, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre.

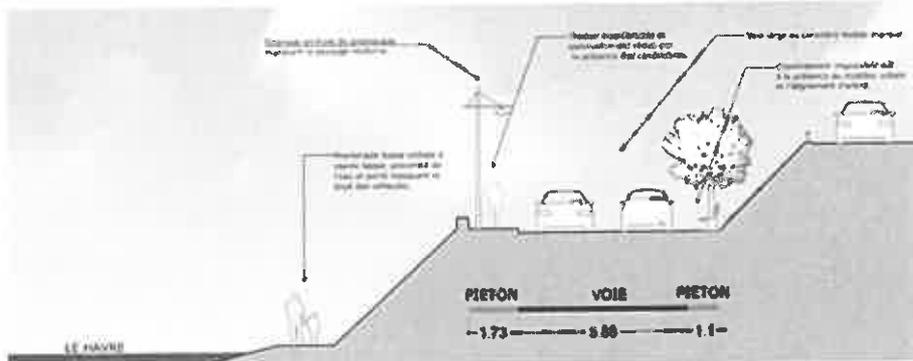
C'est l'objet de la réunion de ce jour.

Projet :

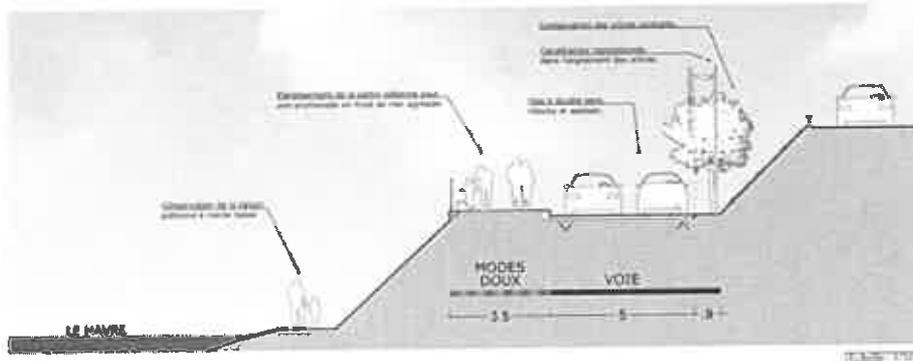


PROMENADE ABBÉ LEBOUTEILLER - COUPE 05 - PARTIE 1 - PROPOSITION 2

ÉTAT



PROJET



Après une réunion de travail, certaines exigences seront inscrites dans le dossier de consultation :

1. Les arbres seront conservés
2. La circulation doit être maintenue en double sens
3. Création d'une voie douce « piétons-vélos »
4. Un garde-corps esthétique
5. Maintien de la promenade en contre-bas.

Bertrand LADUNE s'inquiète de la réduction de la voie de circulation avec les pêcheurs et les camions qui empruntent régulièrement cette voie.

Monsieur le Maire lui répond, qu'en effet, ce problème de réduction de voie devra être très étudié par le maître d'œuvre. Il a d'ailleurs proposé à ce que soit inscrite une option au moment de la réalisation du projet pour tenter de gagner 1 mètre à l'aplomb du garde-corps en rencaissant cette partie, car il est tout à fait exact que cela pourra être compliqué pour les croisements des camions. De plus, les cyclistes n'auront pas l'obligation d'emprunter la voie partagée.

Gilbert CHODORGE pense qu'il y aura forcément un rétrécissement avec le système de flèches prioritaires ;

Vincent ARNAUD rappelle que 600 000€, c'est un gros investissement et qu'il est nécessaire de bien penser aux aménagements afin par exemple de ne pas bloquer un bus.

Monsieur le Maire prend acte et fera part de toutes ces remarques au maître d'œuvre qui sera retenu et une attention très particulière sera portée aux aménagements proposés.

Vincent ARNAUD demande une précision sur le maintien de la promenade en contrebas :

sera-t-elle bétonnée ou maintenue en l'état ? Il craint le risque de chute avec le dépôt de vase quelques fois si elle bétonnée.

Monsieur le Maire le rassure, elle restera en l'état, avec sans doute un bon nettoyage.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'une consultation de maître d'œuvre pour l'aménagement de la promenade Abbé Lebouteiller.

5 - Autorisation de signature – devis Paquin – chapelle Saint Louis :

Monsieur le Maire rappelle que les Amis de la Chapelle Saint-Louis ont énormément œuvré depuis de nombreuses années pour restaurer cette chapelle qui accueille dorénavant diverses manifestations. La commune, propriétaire de ce bâtiment, a toujours réglé les factures correspondantes aux travaux et l'association a remboursé les montants HT des factures, puisque la commune perçoit le FCTVA.

A la demande de l'association et en accord avec Monsieur le Maire, l'Architecte du Patrimoine, Arnaud PAQUIN propose un devis de 5000€ HT pour un relevé complet sur la chapelle avec des propositions de restauration pour pouvoir terminer l'ensemble des travaux.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer ce devis et de le prendre en charge en totalité puisque la commune est propriétaire de l'édifice.

Il remercie sincèrement cette association qui œuvre au quotidien pour trouver des fonds pour restaurer l'édifice. En 10 années d'existence, ils ont investi environ 180 000€ dans la Chapelle.

Il apporte une précision. Cette chapelle n'est pas un lieu de culte protestant, quelques cérémonies catholiques s'y déroulent également. Une convention est simplement signée avec le culte protestant pour une utilisation si besoin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis Paquin.

6 - Programmation DETR 2021 (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux : subvention de l'Etat)

Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année 2020, l'Etat a fait savoir que pour relancer l'économie, notamment, et vu les crédits disponibles, les collectivités territoriales étaient invitées à déposer en urgence des dossiers de demande de subvention pour commencer les travaux en fin d'année 2020. Ce qui a été fait pour notre commune. Plusieurs dossiers ont été déposés (voies douces, squares, véhicules électriques, sanitaire écologique à côté du skate park..). Nous avons été retenus pour le seul dossier du sanitaire écologique et les dossiers présentés en fin d'année feront l'objet d'un nouvel examen en février 2021.

Il précise qu'il ne peut présenter les demandes de subvention sans un avis du Conseil Municipal, ce qui lui paraît tout à fait logique, les conseillers doivent être informés pour valider les projets.

La nouvelle programmation 2021 nous permet donc de présenter de nouveaux dossiers complémentaires.

Une réflexion a été menée pour différents dossiers, mais certains seront reportés à la programmation complémentaire du mois de Septembre.

- L'aménagement de la promenade Abbé Lebouteiller – estimatif 600 000€HT (retenu dans le cadre du Contrat de Pôle de Services avec le Département à hauteur de 40% d'un montant éligible de 495 000€, soit 190 000€ et de la Région dans le cadre du contrat de territoire pour environ 30%.

Nous pouvons donc demander une subvention DETR de 10%, l'autofinancement de 20% étant obligatoire.

- L'aménagement de la Place Terminus : au titre d'un aménagement de parking destiné aux services publics (bus et marchés) : estimation : 87 219.05€ HT – Subvention possible à hauteur de 20% (avec un plafond de 45 000€). Le montant de la subvention serait donc de 17 443.81€.
- *Le changement de certaines boules d'éclairage public énergivores en boules à Led au titre des économies d'énergie. Compte tenu de l'estimatif à hauteur de 150 000€, il convient d'étudier ce dossier au préalable pour décider sur combien d'années ces travaux peuvent être réalisés et la priorisation des secteurs. Le dossier sera donc soumis au vote lors d'une prochaine réunion.*
- *Etude pour un système de vidéo surveillance : un autre fonds interministériel (FIPD pourra être également sollicité) : Ce point fera l'objet d'une décision ultérieure.*

Les deux dossiers à présenter concernent donc l'aménagement de la Promenade Abbé Lebouteiller et l'aménagement de la Place Terminus.

Au sujet du projet de vidéo surveillance, Monsieur le Maire fait part d'une étude en cours avec la gendarmerie dans le cadre d'une mission gratuite. La restitution devrait être transmise sous peu et il donnera plus d'informations aux conseillers à ce moment. Ce projet peut être relativement bien subventionné dans le cadre de la DETR, cumulable avec le FIPD. Si ce projet voit le jour, des panneaux devront être apposés aux entrées de ville : ville sous vidéo-surveillance. Selon la gendarmerie, cette installation permet de réduire de 80% les petits larcins.

Vincent ARNAUD demande s'il y a des statistiques de disponibles sur le nombre de délits commis sur notre territoire.

Bruno MEDA lui répond qu'avec le confinement cette année, les chiffres sont plutôt bons : 23 larcins décelés en juillet et août (vols, dégradations, violences familiales...)

Monsieur le Maire précise que lors de la restitution du dossier, les statistiques seront données.

Bertrand LADUNE demande si un groupe de travail est constitué pour ce dossier. Monsieur le Maire lui répond que non, car il lui semble important que ce soit le Conseil Municipal en son entier qui puisse travailler sur ce dossier, c'est un sujet important. D'ailleurs il proposera que la restitution de l'étude soit faite en présence de l'ensemble du Conseil Municipal.

Toutes explications entendues, les deux dossiers proposés à la programmation DETR 2021 sont validés à l'unanimité.

7 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A L'AGGLOMERATION DU COTENTIN :

Monsieur le Maire explique que la Communauté d'Agglomération prévoit un fonds de concours à destination des communes membres afin de contribuer à un aménagement équilibré du territoire et faciliter le retour de compétences. Ces fonds de concours contribuent à la faisabilité financière de certains projets en diminuant le reste à charge pour les communes.

Monsieur le Maire a récemment rencontré Monsieur MARGUERITTE ainsi que le DGS de l'Agglomération du Cotentin pour une réunion de travail. Il a évoqué les dossiers en cours pour la commune qui pourraient bénéficier de ces fonds de concours.

Nous pourrions donc présenter un dossier de demande de subvention pour les voies douces, les squares (aménagement des espaces détente et jeux) et pour le sanitaire écologique.

Les opérations éligibles sont divisées en trois axes.

Le projet « Voies douces » relève de l'axe 1 : projets qui participent à l'atteinte des objectifs de la feuille de route stratégique.

Les voies douces n'ont pas reçu de commencement d'exécution, les études sont en cours. Il peut donc être envisagé d'inscrire à ce fonds de concours, l'ensemble du projet sur le mandat. Pour mémoire le projet global « voies douces » sur l'ensemble de la commune est estimé à 563 354.58€. L'ensemble du dossier sera présenté avec comme priorité le secteur de Barneville-Plage.

Le projet « Espace détente » (squares, jeux) et sanitaire écologique relève de l'axe 3 : projet d'aménagement dans un souci d'équilibre du territoire.

Pour le sanitaire écologique, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une installation au Phare considérant le nombre de promeneurs sur ce site. Il y a en effet beaucoup d'intervenants, Phares et Balises, l'Office de Tourisme, le Symel... mais cela semble compliqué de mettre tout ce monde d'accord pour une commande de sanitaire. La commune portera donc ce projet et nous verrons par la suite comment chacun pourra participer à cette dépense.

Nous pourrions donc proposer les jeux prévus sur les squares : place Terminus, square de Barneville-Plage et parking du Havre pour un montant de 44 659.35€HT et rajouter 6926.10€ pour deux parcours PMR sur chaque square ainsi que 22 890€ pour le sanitaire écologique.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide ces projets et autorise Monsieur le Maire à solliciter les fonds de concours auprès de l'Agglomération du Cotentin.

7 bis -Contrat de Pôle de Services (Département) et Région

Monsieur le Maire a rencontré la même semaine le responsable du Contrat de Pôle de Services du Département et Frédérique BOURRY, conseillère départementale pour faire un point. Il sera sans doute possible également de proposer les squares et les voies douces dans le cadre d'un solde qui restera disponible dans le contrat signé (environ 90 000€). Il est cependant nécessaire pour ces subventions qu'au niveau des squares, nous devons évoquer des espaces avec aires de jeux inclusives : ajouter des jeux pour les PMR sur chaque square, alors que les projets présentaient une aire dédiée aux PMR auprès des terrains de tennis. Monsieur le Maire est favorable à l'idée d'installer ce type de jeux sur chaque site.

Pour mémoire, bilan du Contrat de Pôle de Services :

CPS				785 600.00	
VOLET 1	Attractivité minimale 50%	392 800.00	DEMANDE	268 971.00	
VOLET 2	Centralité Maximale 40%	314 240.00	VERSE	102 552.00	MAM : 17046 et SKATE PARK : 85 506.00
VOLET 3	Cohésion Sociale	78 560.00			
			Total	371 523.00	
		Volet 3		78 560.00	
			TOTAL	450 083.00	
	Disponible pour volet 1				
	Carrefour Boudet	113 036.00	40%	45 214.00	
			sous total	495 297.00	
	Solde pour promenade abbé leboutellier			290 303.00	
	Estimatif promenade	475 910.00	40%	190 364.00	
			Solde	99 939.00	

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, autorise Monsieur le Maire à présenter les deux projets voies douces et espaces détente en complément des dossiers relevant du Contrat de Pôle de Services auprès du Département.

7 ter - Demande de subvention Région Normandie : acquisition de véhicules électriques :

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche écologique et de développement durable et qu'elle souhaite renouveler le parc automobile par l'acquisition, lorsque cela est possible et judicieux, par des véhicules électriques.

Un véhicule Pick-Up DACIA étant hors service, elle a décidé de changer ce véhicule dès la présente année 2021..

En Février 2020, RENAULT a mis en service le Kangoo PICK-UP qui serait idéal pour les services techniques. Son coût HT, remise du garage déduite est de 17 000€ HT.

Compte tenu de l'ancienneté du parc, il est également proposé l'acquisition d'un deuxième véhicule de ce type.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et Vice-Président de la Région qui l'a informé que la Région Normandie subventionnait les collectivités pour l'acquisition de véhicules électriques.

Le dispositif a pour objectifs :

- d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de politiques de transport en faveur des véhicules zéro émission de gaz à effet de serre, visant à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à améliorer la qualité de l'air,
- aider les entreprises et collectivités qui souhaitent optimiser ou renouveler leur flotte par l'acquisition de véhicules propres.

L'aide régionale est une subvention d'un montant forfaitaire de 10 000€ par véhicule dans la limite de 5 véhicules par bénéficiaire.

Le bénéficiaire devra conserver dans son patrimoine le ou les véhicules électriques subventionné (s) pendant une période de 5 ans.

Le dispositif ne peut être sollicité qu'une seule fois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Normandie pour l'acquisition de véhicules électriques.

8 - Poursuite de la suspension des loyers communaux pendant la période de crise sanitaire pour les établissements concernés par une fermeture

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision a été prise en séance du Conseil du mois de Novembre 2020 pour la suspension des loyers pendant la période de confinement (Novembre et Décembre) pour les établissements occupant des locaux communaux.

Compte tenu des décisions gouvernementales qui n'autorisent toujours pas la réouverture de certains établissements, notamment les restaurants, et en prévision d'un éventuel re-confinement, il vous est demandé de bien vouloir acter la poursuite de suspension de ces loyers en soutien aux commerces concernés (L'abri, le K-Bab... et les autres établissements si une nouvelle fermeture administrative venait à être décidée).

Concernant le K'Bab, il précise qu'une autorisation d'occupation a été signée depuis deux ans. Ce contrat précaire était signé dans le cadre de l'appartenance de ce local dans le domaine privé de la commune et dans ce cas, au bout de trois contrats consécutifs, cela engendrera un bail commercial, ce n'est pas le souhait de Monsieur le Maire.

Une AOT a donc été signée pour trois ans, dans le cadre du Domaine Public.

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT demande s'il a une obligation minimale d'ouverture.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative : au minimum du 1^{er} Juin au 30 septembre.

Cette AOT de trois années lui permettra notamment d'aménager une terrasse en bois devant son établissement.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la suspension des loyers pendant la crise sanitaire.

9 - COMPETENCE EAUX PLUVIALES : DEMANDE DE DELEGATION A LA COMMUNE PENDANT DEUX ANNEES

Monsieur le Maire rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont dorénavant, par la Loi, la compétence Eaux Pluviales, depuis le 1^{er} Janvier 2020.

Lorsque vous lisez « eaux pluviales urbaines », il s'agit des eaux pluviales situées en zones U et 1AU du PLU. Les autres zones restent quoi qu'il en soit de la compétence communale, d'où une difficulté de gestion quand le réseau se situe sur plusieurs zones, avec la question : qui fait quoi ?

Le Conseil de l'Agglomération n'a pas forcément les budgets pour assurer cette compétence, car les communes n'ont pas de budgets dédiés à transférer, la gestion des eaux pluviales est englobée dans les budgets généraux. Le Cotentin a proposé que cette compétence puisse être déléguée aux communes. Après étude et réunions avec les services, il est proposé de reprendre la gestion des eaux pluviales urbaines par délégation, pour une durée de deux années. En effet, si la commune renonce à cette possibilité, le Cotentin prélèvera environ 85 000€ sur les attributions de compensation qu'elle verse à la commune (rappel : décision sur les AC libres en Conseil du 17 Décembre dernier).

Or, ces montants sont très élevés et rien ne prouve qu'une telle somme sera utilisée sur notre commune, elle rentrerait donc dans le « pot commun » de la gestion intercommunale des eaux pluviales.

Notre réseau est certes conséquent, mais bien entretenu. Les Services Techniques, appuyés éventuellement par une entreprise extérieure si besoin, peuvent assurer cette gestion à un coût moindre.

Jean-Pierre LEQUERTIER estime que l'entretien de ce réseau ne coûtera pas 85 000€, il est tout à fait favorable pour profiter de la possibilité de la délégation pendant les deux années à venir.

Bertrand LADUNE précise l'approche très particulière du Cotentin sur la gestion des eaux pluviales, sur un plan d'intervention estimé à 120 années...

Puisque le réseau est en bon état, l'important à son sens, est de le maintenir en état et de la surveillance.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la proposition d'être délégataire de la compétence eaux pluviales urbaines pendant une durée d'un an renouvelable une fois.

10 - Etude sur la stabilité de la Falaise :

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Pierre LEQUERTIER qui rappelle que des désordres sont apparus sur la falaise, quelques chutes de pierre, notamment au niveau de la douche sur la cale. Cela a été évoqué en commission Travaux et une « casquette » a été réalisée au-dessus de la douche pour éviter tout incident.

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) de Rouen qui était intervenu lors des travaux de consolidation en 2008, a été sollicité.

Il avait en effet posé des inclinomètres pour suivre les mouvements de la falaise. Ces derniers sont, à ce jour, obsolètes.

Après un rendez-vous sur site, ils proposent d'établir un diagnostic par photogrammétrie (par drone) et d'établir ensuite une synthèse et un suivi.

Il est proposé de valider le devis pour un montant de 19 300€HT en 2021 et de 26 200€HT en 2022. Le BRGM participera à hauteur de 20% à ces dépenses.

Ceci permettra de vérifier si des travaux seront à effectuer. C'est important pour la station, notamment avec la route de la Corniche au-dessus.

Bertrand LADUNE demande si un engagement à poursuivre ce suivi est obligatoire tous les ans ? Il lui est répondu que ce ne sera pas forcément nécessaire. De plus le coût du suivi sera moins élevé.

Il demande également si cela pourrait avoir une influence sur l'urbanisme, notamment sur les travaux, car il a remarqué que beaucoup d'entreprises utilisent des burineurs hydrauliques qui peuvent fragiliser la falaise lorsque les travaux se font à proximité, à force de vibration.

Il convient également d'inciter les habitants à récupérer leurs eaux de pluie avec des bacs hydrauliques. Vincent ARNAUD précise qu'en effet, si le bitume est remplacé par de la terre, cela sera bénéfique.

Le Conseil Municipal valide les propositions du BRGM à l'unanimité.

11 - Signature d'une Convention de mandat avec Saint Jean de la Rivière pour demande de subvention pour les travaux de défense contre la mer et pour la demande de dossier de concession d'endiguage :

Monsieur le Maire donne la parole à Guy LEPREVOST qui précise que concernant les travaux de défense contre la mer, une réunion constructive a eu lieu avec les services de l'Etat

(la DDTM), le Conseil Départemental, le Cotentin (Service GEMAPI) et les représentants des communes de Barneville-Carteret et de Saint Jean de la Rivière.

Pour mémoire, la concession d'endigage nous permettant d'enrocher sur la limite du territoire de Barneville-Carteret sera caduque en Octobre 2021 et la commune de Saint Jean ne dispose pas de concession d'endigage.

Au vu des récentes marées, l'érosion s'est accentuée en fin de notre enrochement.

Il a donc été convenu de poursuivre (puisque la commune peut encore le faire jusqu'en Octobre) l'enrochement jusqu'à la Rue Boieldieu. Et ensuite, il est proposé de poser des fascines en « U » jusqu'à la cale de Saint Jean. Il a en effet été relevé que peu importe les limites administratives des communes, la mer continuera à attaquer le cordon dunaire.

La pose de fascines jugée « méthode douce » de défense contre la mer, est très bien subventionnée (80%). La DDTM demande qu'un seul dossier de demande de subvention soit établi pour les deux communes, de même que la demande de concession d'endigage (renouvellement pour Barneville-Carteret et nouvelle demande pour Saint Jean de la Rivière).

Il est donc proposé d'autoriser la signature d'une convention de mandat, afin que la commune de Barneville-Carteret soit porteuse des démarches à effectuer.

Monsieur le Maire précise qu'à la fin de la réunion de la semaine passée, il a fait acter par tous les participants les conclusions suivantes :

CONCLUSION DE LA REUNION – ACTIONS VALIDEES

1 - Profiter de la concession pour enrocher jusqu'à la rue Boieldieu

- Pose de fascines depuis l'escalier jusqu'à la cale de Saint Jean :
Demander des devis pour demande de subvention (dossier commun avec St Jean)
- En parallèle, courrier St Jean pour remplir formulaire pour AOT pour la pose de fascine
- Opérations de rechargement en sable : identifier très vite les nouvelles zones de rechargement en sable. Voir La SPL qui est actuellement en cours de demande de renouvellement de l'autorisation d'extraction
- Recharge en période hivernale : voir pour un marché communal autonome pour extraire du sable hors concession, (automne)

2 - Toujours en parallèle : monter le dossier unique de la cale de Barneville à la cale de Saint Jean – concession (convention de mandat)

- Autorisation domaniale (DDTM)
- Autorisation environnementale (DREAL) – 35 jours pour réponse si oui ou non besoin d'une étude environnementale : à faire dès que possible (formulaire site DREAL)
- Etude de faisabilité d'un nouvel ouvrage de Défense contre la Mer : Reprise des études 2001 St Jean et 2014 pour Barneville-Carteret,

3 : En cas d'urgence et de tempête conjuguée à un gros coefficient, et brèche mettant en danger la route et les habitations : possibilité d'intervenir immédiatement – exemple rechargement de sable jusqu'à la prochaine marée en guise de protection.

Monsieur le Maire précise que quoi qu'il en soit, pour maintenir le sable, il conviendra de poser des épis.

Tony ALFEREZ remarque que c'est une très bonne chose d'avoir fait acter les travaux d'urgence si nécessaire.

Annie POISSON confirme car sous le mandat précédent, Pierre GEHANNE avait été obligé de batailler avec les services préfectoraux et de leur préciser qu'ils devraient assumer leurs responsabilités en cas de problème.

Bertrand LADUNE estime nécessaire de coordonner les travaux et d'avoir une vision globale du littoral.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec Saint Jean de la Rivière.

INFORMATIONS :

FIBRE :

Gilbert CHODORGE rappelle qu'il est délégué Manche Numérique qui a sous-traité la compétence fibre à Manche Fibre.

Certains secteurs de la commune sont dorénavant couverts par la fibre et en sous-terrain. Aujourd'hui, les secteurs qu'il reste à desservir seront en aériens, en raison d'un raccourcissement des délais. Le territoire devra être couvert pour la fin 2025. Manche Fibre est donc le seul sous-traitant pour l'ensemble de la Manche.

Monsieur le Maire informe qu'au niveau de la fibre, certaines personnes ont rencontré des problèmes avec les opérateurs qui ne trouvaient pas les coffrets.

Il insiste sur le fait que les habitants concernés doivent faire part de leurs problèmes à la Mairie qui transmettra ces informations à Manche Numérique qui s'est engagé à leur répondre.

Pour notre commune, il reste à « couvrir » le secteur de Barneville-Plage côté flèche dunaire et le hameau des Rivières. Ce dernier conditionne d'ailleurs la couverture future de Saint Jean de la Rivière, au niveau du hameau mitoyen Rossignol.

Gilbert CHODORGE, compte tenu des informations de Manche Numérique sur la pose de poteaux supplémentaires pour la fibre, demande l'avis du Conseil Municipal sur le projet de courrier à adresser aux riverains concernés :

« Madame, Monsieur,

Le Département de la Manche s'est engagé très tôt sur une généralisation du numérique.

Pour ce faire, Manche Numérique a installé 160 000 points d'accès à la fibre optique dans le département. Cela s'est fait dans notre commune en réseaux enterrés.

Désormais, Manche Numérique souhaite accélérer la couverture totale du Département en privilégiant les réseaux aériens.

Pour compléter la couverture de notre commune par la fibre optique, il nous est proposé à Barneville-Plage dans les rues du côté droit, ainsi qu'au hameau des rivières, de déployer ce réseau en aérien.

Par conséquent, des poteaux supplémentaires doivent être installés.

Afin de recueillir votre avis, nous vous demandons de nous contacter par mail (contact@barneville-carteret.fr) ou par courrier jusqu'au 28 Février 2021.

En l'absence de réponse dans ce délai, nous considérerons que vous êtes favorable à ces installations »

Vincent ARNAUD précise qu'en cette période de développement du télétravail, chacun doit en effet prendre ses responsabilités.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de courrier.

5G

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a deux ans, le Président de la République a demandé le déploiement de la 5G sur le territoire national.

La loi ELAN, a aussitôt été promulguée, avec l'impossibilité pour les Maires de s'y opposer à partir du moment où les installations d'antennes relais sont compatibles avec les règlements d'urbanisme.

A Barneville-Carteret, Bouygues a déposé un dossier pour installer une antenne relais de 26 mètres + 6 mètres de flèche, soit 32 mètres, derrière Point Vert.

Monsieur le Maire les a contactés leur rappelant le label Station de Tourisme. Il va leur proposer, comme à tout autre opérateur, de s'installer sur le château d'eau de Carteret où sont déjà installées des antennes Orange, SFR, Tower Cast...

FREE a également déposé une demande pour une antenne sur le château d'eau de Barneville. Là encore, il va leur être proposé de s'installer sur le château d'eau de Carteret. Plusieurs riverains qui s'inquiètent de l'effet néfaste des ondes sur leur santé et celle de leurs enfants sont venus en Mairie et ils créent actuellement une association.

Panneau d'affichage Barneville-Plage :

Vincent ARNAUD fait remarquer qu'il ne fonctionne plus depuis longtemps. Monsieur le Maire l'informe qu'il a signé un devis de réparation depuis le mois de septembre. L'entreprise, relancée à plusieurs reprises, attend les beaux jours pour intervenir...

Extinction de l'éclairage public pendant le couvre-feu

Jean-Pierre LEQUERTIER informe qu'il a été sollicité afin d'étudier la possibilité de couper l'éclairage public dès 18h, puisque nous sommes en période de couvre-feu, afin de réaliser des économies d'énergie.

Il a donc contacté la SARLEC pour une étude de coût.

44 armoires sont concernées. Chaque intervention pour changer les horaires est facturée 15€, et une nouvelle facturation sera également de 15€ par armoire, pour remettre les horaires, soit un coût de 1320€

Il précise également qu'il n'était pas envisageable de ne pas faire fonctionner l'éclairage public à 18h00, en effet, les bus des lycéens arrivent après cet horaire, certaines personnes, les magasins, les professionnels de santé... quittent leur travail après cet horaire et il n'est pas question d'avoir une « ville noire » dès 18h00. Annie POISSON précise que le personnel de l'EHPAD quitte le travail après l'horaire du couvre-feu et qu'ils sont à pied, à vélo... Ils doivent donc être en sécurité.

Au niveau des économies :

Si l'extinction se fait à partir de 20h00, jusqu'au 15 avril, l'économie est de 630€

Si l'éclairage n'était pas du tout allumé après 18h, l'économie est de 1230€.

Le Conseil Municipal considère que la question était judicieuse, mais que compte tenu du peu d'économie potentielle, il ne juge pas nécessaire d'engager les démarches.

Départ du Docteur HAQUET :

Catherine POT, après le départ du Docteur HAQUET, demande à Monsieur le Maire s'il a eu écho d'une candidature ?

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas encore le cas, mais les professionnels de santé travaillent sur ce dossier et que le Cotentin travaille sur un PLSA. Il a quant à lui, discuté avec les cadres de la CPAM sur ce dossier.

Pour l'instant la patientèle du Docteur HAQUET est répartie chez les trois autres médecins.

Monsieur le Maire précise également que les services de la mairie travaillent sur une nouvelle plaquette de présentation de la commune, pour attirer de nouveaux professionnels de santé et de nouveaux habitants.

La séance est levée à 20h35.

Vu, Le Maire,
David LEGOUET,

